

Bienvenue à la CNE !

SUITE A VOTRE DEMANDE D’AFFILIATION, NOUS TENONS À VOUS REMERCIER POUR VOTRE CONFIANCE ET VOUS SOUHAITER LA BIENVENUE À LA CENTRALE NATIONALE DES EMPLOYÉS (CNE). AVEC PRÈS DE 160.000 MEMBRES, LA CNE EST LA PLUS GRANDE CENTRALE SYNDICALE EN WALLONIE ET À BRUXELLES. NOUS REPRÉSENTONS LES EMPLOYÉ·ES ET LES CADRES FRANCOPHONES DU COMMERCE, DES FINANCES, DES SERVICES AUX ENTREPRISES, DE L’INDUSTRIE, AINSI QUE LES TRAVAILLEUR·SES DU SECTEUR NON MARCHAND. LA CNE FAIT PARTIE DE LA CSC, LA PRINCIPALE CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS EN BELGIQUE : PLUS D’1,7 MILLION D’AFFILIÉ·ES LUI FONT CONFIANCE ET S’Y ENGAGENT, POUR LEUR SÉCURITÉ PERSONNELLE, ET POUR UN MONDE PLUS JUSTE.

Que pouvez-vous attendre de nous ? Parallèlement à ses combats collectifs pour de meilleures conditions de vie dans les entreprises et dans la société, la CNE met un point d’honneur à offrir un service de qualité à ses affilié·es.

TOUTES LES INFORMATIONS UTILES

En tant qu’affilié·e, vous recevrez désormais notre revue « Le Droit de l’Employé » : vous retrouvez ainsi, six fois par an, toutes les informations sur vos droits et nos conseils, mais aussi l’actualité sociale et politique commentée sous l’angle de vos intérêts. Enfin, vous pouvez consulter à tout moment notre site, www.lacsc.be/cne, nous suivre sur Facebook Centrale Nationale des Employés et sur X @CNEGNC.

UNE RÉPONSE PERSONNALISÉE

Derrière l’équipe CNE de votre entreprise, près de 150 personnes travaillent au service des affilié·es. Un réseau de 11 secrétariats régionaux, un service première ligne juridique et 60 permanent·es couvrent ainsi toute la Wallonie et Bruxelles. Nous répondons à vos questions et vous offrons un accompagnement personnalisé lorsque c’est nécessaire.

UN SOUTIEN JURIDIQUE

En cas de conflit, notre service juridique vous défend auprès des autorités publiques, des employeurs, des organismes publics (allocations familiales, pension, chômage...) et des juridictions du travail.

Besoin de nous contacter ? Appelez-nous au 067 88 91 00 le lundi, mardi et mercredi de 9h à 12 h et le jeudi de 13h30 à 16h30.

Besoin de nous rencontrer ? Nos secrétariats sont ouverts au minimum les lundis, mardis, mercredis de 13h30 à 16h30 et le jeudi de 9h à 12h.

Besoin de nous écrire ? Une seule adresse : cne.info@acv-csc.be

Mise à jour : Août 2024

